



**Echange Commune - Evesque :** Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'échange parcellaire avec Monsieur Evesque qui cède une parcelle de terrain située rue traversière, contre une partie de la parcelle communale C 997 située chemin d'Espessargues.

**Echange Commune - Didier :** La valeur des parcelles cédées par Monsieur Didier étant inférieure à celle de la parcelle communale, le Conseil Municipal souhaite que Monsieur Didier complète l'échange par la cession une parcelle complémentaire.

**Validation du principe de l'agence postale communale :** Afin de maintenir un service postal de qualité dans la Commune, le Conseil Municipal valide le principe d'instauration d'une agence postale, dans les locaux de la future mairie. Monsieur le Maire est mandaté pour signer avec la Poste la convention qui définit les conditions de fonctionnement de cette agence postale et la participation financière de la Poste.

**Future mairie :** Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux et présente au conseil municipal un devis pour la réalisation de mobilier complémentaire (placard) destiné au bureau d'accueil du public. Le devis d'un montant de 3 280 € TTC est accepté à l'unanimité.

**Contrat territorial 2012 – 2014 :** Monsieur le Maire est mandaté pour signer le Contrat Territorial pour les années 2012 à 2014, qui attribue une subvention de **35 727 €** à la Commune pour les travaux d'aménagement de la future mairie.

**Convention ATESAT 2013 :** Le conseil municipal approuve le renouvellement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la convention ATESAT (mission d'ingénierie publique avec les services de la DDTM)

**Raccordement réseau électrique de la bergerie :** Le conseil municipal approuve à l'unanimité le financement de la desserte en électricité de la bergerie du Syndicat Mixte du massif du Gardon, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre le SMDE et le SM des Gorges du Gardon qui définit les modalités de financement et de réalisation des travaux.

#### **Questions diverses :**

Le contrat de location et de maintenance du serveur informatique avec la Société Solucea de Remoulins est approuvé.

Le devis du bureau d'études CapINGE pour la réalisation des études et l'élaboration des dossiers de demandes de subventions pour l'aménagement de la RD3 du pont du Gardon au pont de l'Alzon est approuvé.

Taxe sur les panneaux publicitaires : Le Conseil Municipal instaure la taxe sur la publicité extérieure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le Conseil Municipal s'oppose au principe du paiement de l'accès piéton ou cycliste au Pont du Gard.

Le Conseil Municipal approuve (par douze voix pour et une abstention) la participation à la protection sociale complémentaire des employés municipaux, à hauteur de 8 € par mois et par agent.

La séance est levée à 20 heures 40